

RESOLUTION EN SOUTIEN À ASIA BIBI ET À SON CONSEIL

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

connaissance prise de la décision d'acquittement de Madame Asia Bibi, rendue par la Cour suprême du Pakistan, le 31 octobre 2018,

salue l'indépendance manifestée en cette occasion par la Justice pakistanaise, dans un contexte de pressions et de violences extrêmes.

déplore toutefois les conséquences de cette décision et notamment l'exil forcé de l'avocat d'Asia Bibi, Saif Ul Malook.

dénonce avec force toutes les menaces pesant sur les acteurs judiciaires ayant manifesté leur soutien à Asia Bibi.

rappelle qu'aucun avocat, aucun juge ne doit être inquiété à raison de l'exercice régulier de sa profession

réaffirme son attachement aux principes de laïcité et d'indépendance de la justice incompatibles avec toute considération ou pression politique ou religieuse

assure à Asia Bibi, à son avocat Saif Ul Malook, aux magistrats Justice Saqib Nisar, Justice Asif Saeed Khosa et Justice Mazhar Alam Khan Miankhel, son soutien absolu.

appelle ses barreaux membres à inciter, chacun, son propre gouvernement à tout mettre en œuvre afin que la sûreté des acteurs judiciaires de cette affaire soit assurée.